

DEMANDE DE DEROGATION AU CONTRÔLE IBR A L'INTRODUCTION DE BOVINS "INDEMNÉ D'IBR"

Attention : cette dérogation n'est valable que pour l'IBR !

N'oubliez pas de contrôler ces bovins en BVD , sauf si statut connu , analyses prises en charge à 100 %

- ☐ **prise de sang dans les 10 jours suivant l'arrivée des animaux pour analyses complémentaires (BVD, paratuberculose, besnoitiose, néosporose) : ASDA datées et signées + demande de dérogation au contrôle IBR à transmettre à votre vétérinaire sanitaire lors des prélèvements**
- ☐ **pas d'analyse complémentaire : ASDA datées et signées + demande de dérogation à transmettre directement à GDS Creuse dans les 7 jours suivant l'arrivée des animaux**

COORDONNEES ELEVAGE D'ORIGINE
Numéro de cheptel :
Nom :
Adresse :
Commune :

COORDONNEES ELEVAGE DESTINATAIRE
Numéro de cheptel :
Nom :
Adresse :
Commune :

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous :
nombre total de bovins.....(si besoin liste jointe)

Numéro du bovin	Numéro du bovin	Numéro du bovin

Nous soussignons que le transport entre nos deux élevages s'est effectué directement et sans rupture de charge, que d'autres bovins n'ont pas été en contact pendant le transport et que le véhicule a été désinfecté avant le transport.

Motif de l'introduction (élevage, engraissement...) :

Je soussigné, éleveur introducteur, demande à déroger au contrôle sérologique IBR à l'introduction de ces bovins et accepte par avance les éventuelles vérifications de GDS Creuse.

Pensez à faire les notifications de sortie et d'entrée auprès de l'EDE.

Fait à :
Pour l'élevage d'origine,

Le :
Pour l'élevage destinataire,

AGRAFER ICI LES ASDA DATEES ET SIGNEES